



## PREREQUIS/PUBLIC

- Aptitude médicale au travail en hauteur.
- Personnel amené à utiliser une échelle, un escabeau, une PIRL.



## DUREE

14 heures



## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, manipulation du matériel, scénario et mise en situation.
- Matériel : échelles, escabeaux, plateformes individuelles roulantes.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : CQP Technicien cordiste.



## MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Exercice pratique.
- Questionnaire de satisfaction.



## OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable au travail en hauteur.
- Développer les compétences dans la pertinence du choix d'utilisation d'échelles, d'escabeaux et de plateformes individuelles roulantes.



## PROGRAMME

### THEORIE

#### 1) La réglementation applicable au travail en hauteur

- Réglementation européenne et nationale.
- Statistiques nationales.
- Définition du travail en hauteur et des chutes de hauteur.
- Obligations des employeurs et des salariés.
- Droit d'alerte et droit de retrait.
- Le plan de prévention et le PPSPS.

#### 2) Les moyens de protection collective contre les chutes

- Les équipements permanents.

- Les équipements temporaires.
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP).

### 3) Les équipements de protection individuelle contre les chutes

- Les casques, les gants et les chaussures.
- Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs.

### 4) Les bonnes pratiques d'utilisation d'échelles, escabeaux et PIR

- Contrôler d'une échelle, d'un escabeau ou d'une PIR avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut.
- Mettre en place le matériel en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant.
- Montée, descente et travail sur l'échelle, l'escabeau ou la PIR.

### PRATIQUE

Mise en situation professionnelle avec les différents équipements de l'entreprise.



## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

### Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

### Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 6 pers) : dates et horaires choix. La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



## TARIF

Nous consulter.



## ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



## TAUX DE REUSSITE

100%



## TAUX DE SATISFACTION

99%